

# 'Le Gîte des Parrots' - Contrat de location

**IMPORTANT:** lire les conditions de réservation ci-dessous.

**Semaine(s) Demandée (s):** \_\_\_\_\_

**Nom et prénom:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_

**Téléphone:** \_\_\_\_\_

**Adresse e-mail:** \_\_\_\_\_

**NOMBRE DE PERSONNES PREVUES:** \_\_\_\_\_

**DECLARATION:** je déclare avoir plus de 18 ans et être d'accord avec les conditions de réservation qui s'appliquent à ce contrat.

Je verse un acompte de 25% de la somme due soit € \_\_\_\_\_.

Je m'engage à régler le restant soit € \_\_\_\_\_ le premier jour du début de ma période de location.

Je m'engage à verser une caution de €200 à mon arrivée sur les lieux. Celle-ci me sera restituée le jour de mon départ si aucune détérioration n'est à signaler.

**Date:** \_\_\_\_\_ **Signature:** \_\_\_\_\_

## CONDITIONS DE RESERVATION:

**Article 1:** La propriété 'Le Gîte des Parrots' est offerte à la location sous réserve de confirmation de M & Mme Salden-Hichard (les propriétaires) et du locataire (le client).

**Article 2 - Conclusion du contrat:** la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé dans les 5 jours suivant la réception des formulaires. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

**Article 3 - Annulation par le locataire:** toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

**a)** Annulation avant l'arrivée dans les lieux: l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci demandera le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24h qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

**b)** Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 4 - Annulation par le propriétaire:** le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 5:** La location débute le samedi à 16 heures et s'achève le samedi à 10 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 6:** Règlement du solde: Le solde de la location doit être versé au moins 6 semaines avant le début de la location.

**Article 7:** Une caution de €200 sera demandée à l'entrée sur les lieux afin de palier à quelque casse ou détérioration. Si aucune détérioration du gîte n'est à constater, la caution sera restituée moins d'une semaine après la fin de votre séjour.

**Article 8 - Capacité:** le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire refusera les personnes supplémentaires. Seule une autorisation écrite du propriétaire peut modifier cela. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.